

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
8 mars 2021

Numéro de la délibération  
21-06

Objet de la Délibération

Affectation du  
résultat 2020



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 23/03/2021  
Et publication ou notification  
Le 23/03/2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-et-un, le seize mars à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué le huit mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Ste-Croix), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Damien MOREAU (Lion-en-Beauce), Mathieu NOËL (Suppléant de Yves PINSARD), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Sébastien ROJO (Patay), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villormain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville), Solange VALLEÉ (Binas), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Laurent SEGANTI (Trinay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : David CAMUS (Coulmiers), Yohan CHESNEAU (Binas), Florence CHEVRIER (Dry), Jean-Yves GUINARD (Meung-sur-Loire), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves).

Ainsi que : Jean-Pierre BOTHEREAU (Maire de Huisseau-sur-Mauves), Yves FAUCHEUX (Maire d'Epieds-en-Beauce), Astrid REYT (Conseillère technique régionale).

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Vu l'application de cet article, réactivée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à compter du 31 octobre 2020 et jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire (fixé au 1<sup>er</sup> juin 2021) ;

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable également aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L.5211-1 du même code ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 précité ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation  
8 mars 2021

Numéro de la délibération  
21-06

Objet de la Délibération

Affectation du  
résultat 2020



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 23/03/2021  
Et publication ou notification  
Le 23/03/2021

Les élus participant à cette réunion en visioconférence ou en audioconférence n'étant pas en mesure d'émarger pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, les documents budgétaires et listes d'émargement seront signés uniquement par l'exécutif.

Considérant les débats au sein de l'assemblée délibérante,

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, d'un montant de 137 615,68 € (cent-trente-sept mille six-cent-quinze euros et soixante-huit centimes) en investissement au compte 1068, pour un montant de 23 821,13 € (vingt-trois mille huit-cent-vingt et un euros et treize centimes).
- d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, d'un montant de 113 794,55 € (Cent-treize mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-cinq centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2021 (compte 002).
- d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2020, d'un montant de 23 821,13 € (vingt-trois mille huit-cent-vingt et un euros et treize centimes) en intégralité en déficit d'investissement reporté (compte 001).
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Le Président du

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER